



**Ville de
Thiant**

Procès verbal du Conseil Municipal du 25 mars 2025 à 18h00

Date de la convocation : 11 mars 2025 et 19 mars modificatif
Date de l'affichage : 11 mars 2025 et 19 mars modificatif

L'an deux mil vingt-cinq, le 25 mars 2025 à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Thiant, régulièrement convoqué, s'est réuni en la salle du conseil, rue Anatole France à THIAN, sous la Présidence de Monsieur Marc WATTIEZ, Maire de la Commune et de Madame Stéphanie WATTIEZ, Adjointe aux finances.

Présents: Monsieur Marc WATTIEZ, Madame Stéphanie WATTIEZ, Monsieur Michel HENNAUT, Madame Raymonde BOHERE, Madame Sylvie NICOLAS (arrivée au point N°8), Monsieur Christophe DESPINOY, Madame Sylvaine GERARD, Madame Armelle BOURLET, Monsieur Bernard MALAQUIN, Monsieur Bernard LEPEZ, Madame Françoise BAR-DESESPRINGALLE, Madame Virginie LARIVE, Monsieur Jimmy LAURENT, Monsieur Jean-Michel HARBONNIER

Excusés: Madame Céline DUMAINE qui donne pouvoir à Monsieur Christophe DESPINOY
Madame Martine PREVOST qui donne pouvoir à Madame Armelle BOURLET
Monsieur Guy VANDERBEC qui donne pouvoir à Monsieur Marc WATTIEZ
Monsieur Jérôme CARLIER qui donne pouvoir à Madame Stéphanie WATTIEZ
Madame Sylvie DEVOS qui donne pouvoir à Madame Sylvaine GERARD
Madame Céline TRACHMAN qui donne pouvoir à Monsieur Michel HENNAUT

Absents: Monsieur Philippe WAELKENS

Ordre du jour:

1. Délibération Approbation du procès-verbal du 04 février 2025
2. Compte de gestion budget annexe Lotissement Ferme Jourdan 2024
3. Compte administratif budget annexe Lotissement Ferme Jourdan 2024
4. Détermination et affectation du résultat 2024 budget annexe Lotissement Ferme Jourdan
5. Compte de gestion budget principal 2024
6. Compte administratif budget principal 2024
7. Détermination et affectation du résultat 2024 budget principal
8. Bilan des acquisitions et cessions 2024 budget principal
9. Bilan des acquisitions et cessions 2024 budget annexe Lotissement Ferme Jourdan
10. Taux des taxes locales 2025
11. Budget Principal 2025
12. Délibération fongibilité des crédits ouverts en M57 pour le budget principal en 2025
13. Budget Annexe Lotissement Ferme Jourdan 2025
14. Délibération fongibilité des crédits ouverts en M57 pour le budget annexe Lotissement Ferme Jourdan en 2025
15. Subvention 2025 au CCAS
16. Subventions 2025 aux associations
17. Délibération demande de prêt agent communal
18. Délibération personnel saisonnier pour l'été 2025
19. Délibération acquisition de terrains à la suite de la convention avec l'EPF dans la zone d'activité ANTARGAZ
20. Délibération rétrocession Terrain Voirie espaces verts résidence Lucie Aubrac
21. Délibération transfert de la compétence réseau de chaleur ou de froid au profit de la CAPH
22. Délibération cession de parcelle dans la Cité des Jardins de Thiant.
23. Délibération paiement remboursement franchise suite à dommage matériels

Questions diverses

Désignation d'un Secrétaire de séance : Armelle BOURLET

Etat des pouvoirs : 6 Pouvoirs.....



**Ville de
Thiant**

1. Approbation du Procès-verbal du 4 février 2025

Document transmis par mail

- Considérant Le Code Général des Collectivités Territoriales, particulièrement les articles L.2121-7 à L.2121-28 ;
- Considérant qu'il convient d'adopter les procès-verbaux des séances du Conseil Municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

APPROUVE le contenu du procès-verbal du 4 février 2025, rédigé par son secrétaire de séance.

Délibération 2025-03-25-D01

Décision :	Présents : 13
	Pour : 19 dont 6 pouvoirs
	Contre : 0
	Abstentions : 0

2. Compte de gestion budget annexe Lotissement Ferme Jourdan 2024

(Voir document transmis le 10 mars 2025)

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget principal de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
par 15 voix pour, 0 voix contre, 4 abstentions

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 059512

NOM DU POSTE COMPTABLE : 800 WALLERS

ETABLISSEMENT : LOTISSEMENT FERME JOURDAN
ETAT : II-1

Résultats budgétaires de l'exercice

15901 - LOTISSEMENT FERME JOURDAN

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	806 372,33	156 592,48	962 964,81
Titres de recette émis (b)		1 400,00	1 400,00
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)		1 400,00	1 400,00
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	806 372,33	156 592,48	962 964,81
Mandats émis (f)	1 400,00	1 400,00	2 800,00
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	1 400,00	1 400,00	2 800,00
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			1 400,00
(h - d) Déficit	1 400,00		1 400,00



**Ville de
Thiant**

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 850512

NOM DU POSTE COMPTABLE : 850 WALLERS

ETABLISSEMENT : LOTISSEMENT FERME JOURDAN
ETAT : II-2

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

35801 - LOTISSEMENT FERME JOURDAN

Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
LOTISSEMENT FERME JOURDAN					
Investissement	673 779,85		-1 400,00		672 379,85
Fonctionnement					
Sous-Total	673 779,85		-1 400,00		672 379,85
TOTAL II	673 779,85		-1 400,00		672 379,85
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	673 779,85		-1 400,00		672 379,85

Délibération 2025-03-25-D02

Décision : Présents : 13
Pour : 15 dont 6 pouvoirs
Contre : 0
Abstentions : 4

3. Compte administratif budget annexe Lotissement Ferme Jourdan 2024

Monsieur Le Maire quitte la salle du conseil

Stéphanie WATTIEZ, Adjointe aux finances, donne lecture du compte administratif 2024 du budget annexe, qu'elle commente en détaillant les points principaux.

LOTISSEMENT FERME JOURDAN - LOTISSEMENT FERME JOURDAN - CA - 2024

II - PRESENTATION GENERALE				II
VUE D'ENSEMBLE - EXECUTION DU BUDGET				A
		DEPENSES	RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 1 400,00	G	1 400,00
	Section d'investissement	B 1 400,00	H	0,00
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit) 0,00	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit) 0,00	J	673 779,85 (si excédent)
		+	+	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A+B+C+D 2 800,00	= G+H+I+J	675 179,85
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 1 400,00	= G+I+K	1 400,00
	Section d'investissement	= B+D+F 1 400,00	= H+J+L	673 779,85
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 2 800,00	= G+H+I+J+K+L	675 179,85



**Ville de
Thiant**

COMPTE ADMINISTRATIF Budget Annexe Lotissement Ferme Jourdan						
Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
Résultats reportés		673 779.85		0		673 779.85
Opérations de l'exercice	1400.00	0	1400.00	1400.00	2800.00	1400.00
TOTAUX	1400.00	0	1400.00	1400.00	2800.00	1400.00
Résultats de clôture	1400.00		0	0	1400.00	0
Restes à réaliser	0	0	0	0	0	0
TOTAUX CUMULES	1400.00	0	0	0	1400.00	0
RESULTATS DEFINITIFS		672 379.85		0		672 379.85

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
par 13 voix pour, 0 voix contre, 4 abstentions

ADOpte le compte administratif 2024 du budget annexe Lotissement Ferme Jourdan.

Délibération 2025-03-25-D03

Décision :	Présents : 12 Pour : 13 dont 5 pouvoirs Contre : 0 Abstentions : 4
-------------------	---

4. Détermination et affectation du résultat 2024 budget annexe Lotissement Ferme Jourdan

Considérant les articles L. 2311-5 et R.2311-11 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'instruction comptable M14 et notamment son tome II, titre 3, chapitre 5, relatif à la détermination des résultats ;

Après avoir approuvé le Compte administratif 2024 qui présente un excédent de fonctionnement de 0 € selon le détail dessous (H) ;

Constatant que la section d'investissement dudit Compte administratif fait apparaître :
- un solde d'exécution global de 672 379,85 (C),
- un solde des restes à réaliser de 0 € (D),

selon le détail ci dessous, et dégageant **une capacité de financement de 672 379,85€ (E)**;

Constatant les états des restes à réaliser au 31 Décembre de l'année considérée;

Constatant que le budget 2024 comportait en prévision un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) de 0€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
par 15 voix pour, 0 voix contre, 4 abstentions

DECIDE d'affecter au budget de l'exercice 2025, l'excédent de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2024- comme suit 0€ (H).



**Ville de
Thiant**

A Détermination du résultat d'investissement de l'exercice		
Recettes d'investissement (H) :	- €	1 400,00 €
Dépenses d'investissement (B) :	1 400,00 €	
B Résultat année N-1 (D ou J) :		673 779,85 €
C Résultat comptable cumulé (A + B)		672 379,85 €
D Solde des crédits reportés 2024		
Recettes :	0,00 €	0,00 €
Dépenses :	0,00 €	
E Résultat Budgétaire (C+D)		672 379,85 €

F Détermination du résultat de fonctionnement de l'exercice		
Recettes de fonctionnement :	1 400,00 €	- €
Dépenses de fonctionnement :	1 400,00 €	
G Résultat année N-1		- €
H Résultat comptable cumulé (F + G)		- €

G Affectation du résultat de fonctionnement		
Résultat année N :		- €
H Résultat à affecter		
Couverture du déficit de fonctionnement par réduction des charges :		
Couverture du déficit d'investissement (C / 1068) :	0,00 €	0,00 €
Autofinancement complémentaire (C / 1068) :	0,00 €	
Report à nouveau :		

Considérant le résultat de clôture de l'exercice 2024 du budget annexe Lotissement Ferme Jourdan,

Et DECIDE de reprendre comme suit au budget 2025 les excédents de l'exercice 2024 :

	Recettes	Dépenses
Section de Fonctionnement C / 002	- €	
Section d'investissement		crédits reportés
C / 001	672 379,85 €	
TOTAL	672 379,85 €	0,00 €

Délibération 2025-03-25-D04

Décision :
Présents : 13
Pour : 15 dont 6 pouvoirs
Contre : 0
Abstentions : 4



**Ville de
Thiant**

5. Compte de gestion budget principal 2024

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget principal de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
par 15 voix pour, 0 voix contre, 4 abstentions

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 659612

NOM DU POSTE COMPTABLE : SOC WALLERS

ETABLISSEMENT : THIAN -
ETAT : II-1

Résultats budgétaires de l'exercice

35900 - THIAN -

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 096 189,94	4 420 255,70	6 516 445,64
Titres de recette émis (b)	707 225,45	3 510 941,71	4 219 267,16
Réductions de titres (c)	47 642,53	2 449,72	50 092,25
Recettes nettes (d = b - c)	659 602,92	3 509 500,99	4 169 103,91
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 096 189,94	4 420 255,70	6 516 445,64
Mandats émis (f)	772 038,04	3 031 073,81	3 803 112,85
Annulations de mandats (g)		632,52	632,52
Dépenses nettes (h = f - g)	772 038,04	3 030 441,29	3 802 480,23
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		479 059,70	365 703,68
(h - d) Déficit	112 356,02		

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 659612

NOM DU POSTE COMPTABLE : SOC WALLERS

ETABLISSEMENT : THIAN -
ETAT : II-2

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

35900 - THIAN -

Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT A L'EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement	468 489,09		-112 256,02		356 131,07
Fonctionnement	1 631 813,76	475 830,66	479 059,70		1 654 042,98
TOTAL I	2 120 302,85	475 830,66	365 703,68		2 010 175,87
II - Budgets des services à caractère administratif					
35901-LOTISSEMENT PERME JOURDAN					
Investissement	673 779,85		-1 400,00		672 379,85
Fonctionnement					
Sous-Total	673 779,85		-1 400,00		672 379,85
TOTAL II	673 779,85		-1 400,00		672 379,85
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	2 794 082,70	475 830,66	364 303,68		2 682 555,72

Délibération 2025-03-25-D05

Décision : Présents : 13
Pour : 15 dont 6 pouvoirs
Contre : 0
Abstentions : 4

6. Compte administratif budget principal 2024

Monsieur Le Maire quitte la salle du conseil

Stéphanie WATTIEZ, Adjointe aux finances, donne lecture du compte administratif 2024 du budget annexe, qu'elle commente en détaillant les points principaux

COMPTE ADMINISTRATIF Budget Commune						
Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
Résultats reportés		468 489,09		1 175 983,10		1 644 472,19
Opérations de l'exercice	772 038,94	659 682,92	3 030 441,29	3 508 500,99	3 802 480,23	4 168 183,91
TOTAUX	772 038,94	1 128 172,01	3 030 441,29	4 684 484,09	3 802 480,23	5 812 656,10
Résultats de clôture		356 133,07		1 654 042,80		2 010 175,87
Restes à réaliser	176 856,80	127 197,00			176 856,80	127 197,00
TOTAUX CUMULES	49 659,80	0			49 659,80	
RESULTATS DEFINITIFS		306 473,27		1 654 042,80		1 960 516,07

COMMUNE DE THIANT - Principal - CA - 2024

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET - RESULTATS	C1

RESULTAT DE L'EXERCICE					
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)	
TOTAL DU BUDGET	3 802 480,23	4 168 183,91		1 644 472,19	A1 2 010 175,87
Investissement	772 038,94	659 682,92 (2)		468 489,09	A2 356 133,07
Dont 1068		475 830,66			
Fonctionnement	3 030 441,29	3 508 500,99 (3)		1 175 983,10	A3 1 654 042,80

RESTES A REALISER (4)					
	Dépenses		Recettes		Solde (B) (5)
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1 0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2 0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)		
TOTAL	A1 + B1	2 010 175,87
Investissement	A2 + B2	356 133,07
Fonctionnement	A3 + B3	1 654 042,80



Ville de
Thiant

COMMUNE DE THIANT - Principal - CA - 2024

II - PRESENTATION GENERALE				II
VUE D'ENSEMBLE - EXECUTION DU BUDGET				A
		DEPENSES	RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 3 030 441,29	G	3 508 500,99
	Section d'investissement	B 772 038,94	H	659 682,92
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si déficit)	I	1 175 983,10 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J	468 489,09 (si excédent)
		=	=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A+B+C+D 3 802 480,23	= G+H+I+J	5 812 656,10
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 3 030 441,29	= G+I+K	4 684 484,09
	Section d'investissement	= B+D+F 772 038,94	= H+J+L	1 128 172,01
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 3 802 480,23	= G+H+I+J+K+L	5 812 656,10

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
par 13 voix pour, 0 voix contre, 4 abstentions

ADOpte le compte administratif 2024 du budget de la commune

Délibération 2025-03-25-D06

Décision :	Présents : 12
	Pour : 13 dont 5 pouvoirs
	Contre : 0
	Abstentions : 4

7. Détermination et affectation du résultat 2024 budget principal

Considérant les articles L. 2311-5 et R.2311-11 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'instruction comptable M14 et notamment son tome II, titre 3, chapitre 5, relatif à la détermination des résultats ;

Après avoir approuvé le Compte administratif 2024 qui présente un excédent de fonctionnement de 1 654 042,80 € selon le détail dessous (H) ;

Constatant que la section d'investissement dudit Compte administratif fait apparaître :
- un solde d'exécution global de 356 133,07 (C),
- un solde des restes à réaliser de - 49 659,80€ (D),

selon le détail ci dessous, et dégageant **une capacité de financement de 306 473,27€ (E)**;

Constatant les états des restes à réaliser au 31 Décembre de l'année considérée;

Constatant que le budget 2024 comportait en prévision un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) de 0€.



**Ville de
Thiant**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
par 15 voix pour, 0 voix contre, 4 abstentions

De DECIDER d'affecter au budget de l'exercice 2025, l'excédent de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2024- comme suit 1 654 042,80€ (H).

A	Détermination du résultat d'investissement de l'exercice		
	Recettes d'investissement (H) :	659 682,92 €	- 112 356,02 €
	Dépenses d'investissement (B) :	772 038,94 €	
B	Résultat année N-1 (D ou J) :		468 489,09 €
C	Résultat comptable cumulé (A + B)		356 133,07 €
D	Solde des crédits reportés 2024		
	Recettes :	127 197,00 €	-49 659,80 €
	Dépenses :	176 856,80 €	
E	Résultat Budgétaire (C+D)		306 473,27 €

F	Détermination du résultat de fonctionnement de l'exercice		
	Recettes de fonctionnement :	3 508 500,99 €	478 059,70 €
	Dépenses de fonctionnement :	3 030 441,29 €	
G	Résultat année N-1		1 175 983,10 €
H	Résultat comptable cumulé (F + G)		1 654 042,80 €

G	Affectation du résultat de fonctionnement		
	Résultat année N :		- €
H	Résultat à affecter		
	Couverture du déficit de fonctionnement par réduction des charges :		
	Couverture du déficit d'investissement (C / 1068) :	0,00 €	410 000,00 €
	Autofinancement complémentaire (C / 1068) :	410 000,00 €	
	Report à nouveau :		



**Ville de
Thiant**

Résultats anticipés de la commune de Thiant 2024 pour une reprise sur le budget 2025	
Résultat N-1	1 651 813,76 €
Affectation à l'investissement pour 2024	475 830,66 €
Résultat affecté au budget 2024	1 175 983,10 €
FONCTIONNEMENT	
RECETTES	3 508 500,99 €
DEPENSES	3 030 441,29 €
RECETTES	
DEPENSES	
SOLDE 2024	478 059,70 €
RESULTAT FONCTIONNEMENT CUMULE	1 654 042,80 €
Résultat affecté au budget 2024	468 489,09 €
INVESTISSEMENT	
RECETTES	659 682,92 €
DEPENSES	772 038,94 €
RECETTES	
DEPENSES	
SOLDE 2024	112 356,02 €
RESULTAT INVESTISSEMENT CUMULE	356 133,07 €
Résultat global fonctionnement et investissement	2 010 175,87 €
RESTES A REALISER en recettes	127 197,00 €
RESTES A REALISER en dépenses	176 856,80 €
RESTES A REALISER	49 659,80 €
RESULTAT INVESTISSEMENT CUMULE net	306 473,27 €

Considérant le résultat de clôture de l'exercice 2024 du budget principal de la commune,

Et DECIDE de reprendre comme suit au budget 2025 les excédents de l'exercice 2024 :

	Recettes	Dépenses
Section de Fonctionnement C / 002	1 244 042,80 €	
Section d'investissement		
	crédits reportés	crédits reportés
	127 197,00 €	176 856,80 €
C / 001	356 133,07 €	
TOTAL	483 330,07 €	176 856,80 €

Délibération 2025-03-25-D07

Décision :
Présents : 13
Pour : 15 dont 6 pouvoirs
Contre : 0
Abstentions : 4



**Ville de
Thiant**

8. Bilan des acquisitions et cessions 2024 budget principal

Considérant que l'article L. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit la tenue par les communes de plus de 2000 habitants, d'un bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire de la commune par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention ou délégation avec cette commune ;

Considérant que, chaque année, selon ce même article, le bilan, qui doit être annexé au compte administratif du budget de la commune, donne lieu à délibération du conseil municipal ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
par 20 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

APPROUVE le bilan ci-dessous.

Acquisitions et cessions réalisées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024

Désignation des biens	Références cadastrales	Surfaces	Adresse des biens	Propriétaire	Montant de la transaction (hors frais)
NEANT					

Délibération 2025-03-25-D08

Décision :	Présents : 14 Pour : 20 dont 6 pouvoirs Contre : 0 Abstentions : 0
-------------------	---

9. Bilan des acquisitions et cessions 2024 budget annexe Lotissement Ferme Jourdan

Considérant que l'article L. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit la tenue par les communes de plus de 2000 habitants, d'un bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire de la commune par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention ou délégation avec cette commune ;

Considérant que, chaque année, selon ce même article, le bilan, qui doit être annexé au compte administratif du budget annexe de la commune, donne lieu à délibération du conseil municipal ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
par 20 voix pour, 0 voix contre, 4 abstentions

APPROUVE le bilan ci-dessous.

Acquisitions et cessions réalisées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024

Désignation des biens	Références cadastrales	Surfaces	Adresse des biens	Propriétaire	Montant de la transaction (hors frais)
NEANT					

Délibération 2025-03-25-D09

Décision :	Présents : 14 Pour : 20 dont 6 pouvoirs Contre : 0 Abstentions : 0
-------------------	---



Ville de
Thiant

10. Taux des taxes locales 2025

Présentation est faite par Madame Stéphanie WATTIEZ et explication est donnée du choix de la commission finances de ne pas augmenter les taux

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
par 19 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention

DECIDE

de ne pas modifier les taux communaux des taxes locales : taux pour le foncier bâti de 38,90% pour le non bâti de 67,45% et la taxe d'habitation de 19,60%

	Base 2025	Proposition 2025	
		Proposition d'évolution du taux de 0%	Simulation des recettes à taux majoré de 0 %
Taxe foncière bâti	2 491 000 €	38,90%	968 999 €
Taxe foncière non bâti	74 200 €	67,45%	50 048 €
Taxe habitation	44 300 €	19,60%	8 683 €
			1 027 730 €

Délibération 2025-03-25-D10

Décision : Présents : 14
Pour : 19 dont 6 pouvoirs
Contre : 0
Abstentions : 1

11. Budget Principal 2025

Stéphanie WATTIEZ, Adjointe aux finances, donne lecture du budget principal 2025, qu'elle commente en détaillant les points principaux.

Budget Primitif Principal - Exercice 2025 - Ville de Thiant

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	4 659 873,40 €	3 415 830,60 €
Restes à réaliser de l'exercice précédent	0,00 €	0,00 €
002 - Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté	0,00 €	1 244 042,80 €
	4 659 873,40 €	4 659 873,40 €
Section d'investissement	1 320 942,50 €	1 014 469,23 €
Restes à réaliser de l'exercice précédent	176 856,80 €	127 197,00 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		356 133,07 €
	1 497 799,30 €	1 497 799,30 €
	6 157 672,70 €	6 157 672,70 €



Ville de
Thiant

COMMUNE DE THIANT - Principal - BP - 2025

I - INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT - RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	3 802 480,23	4 168 183,91	1 644 472,19	A1 2 010 175,87
Investissement	772 038,94	659 682,82 (3)	468 489,09	A2 356 133,07
Fonctionnement	3 030 441,29	3 508 500,99 (4)	1 175 983,10	A3 1 654 042,80

	RESTES A REALISER N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II 176 856,80	III + IV 127 197,00	B1	-49 659,80
Investissement	I 176 856,80	III 127 197,00	B2	-49 659,80
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	A1 + B1	1 960 516,07
Investissement	A2 + B2	306 473,27
Fonctionnement	A3 + B3	1 654 042,80



**Ville de
Thiant**

COMMUNE DE THIANT - Principal - BP - 2025

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET - VOTE ET REPORTS	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1060)	1 320 942,50	1 014 469,23
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	176 856,00	127 197,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 356 133,07
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		1 497 799,30	1 497 799,30

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	4 659 873,40	3 415 830,60
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 244 042,80
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		4 659 873,40	4 659 873,40

TOTAL DU BUDGET (4)	6 157 672,70	6 157 672,70
---------------------	--------------	--------------



**Ville de
Thiant**

COMMUNE DE THIANT - Principal - BP - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libelle	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
015	RGA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (requies) (sauf le 138) (3)	257 951,49	127 197,00	87 500,00	87 500,00	214 697,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		257 951,49	127 197,00	87 500,00	87 500,00	214 697,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	45 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	475 830,66	0,00	410 000,00	410 000,00	410 000,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
15	Op. de liaison : affectation (EA, règle) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
924	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		524 830,66	0,00	454 000,00	454 000,00	454 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		782 782,15	127 197,00	541 500,00	541 500,00	668 697,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	783 983,70		472 969,23	472 969,23	472 969,23
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	60 615,00		60 700,00	60 700,00	60 700,00
041	Opérations patrimoniales (10)	1 320,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		544 918,70		472 969,23	472 969,23	472 969,23

TOTAL	1 627 700,85	127 197,00	1 014 469,23	1 014 469,23	1 141 666,23
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	356 133,07
--	-------------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 497 799,30
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	472 969,23
--	-------------------



**Ville de
Thiant**

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	32 000,00	0,00	115 000,00	115 000,00	115 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (5)	3 100,00	0,00	3 100,00	3 100,00	3 100,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	1 210 691,40	106 132,60	736 842,50	736 842,50	846 975,30
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	725 076,54	66 724,00	340 000,00	340 000,00	406 724,00
Total des dépenses d'équipement		1 970 869,94	176 856,60	1 196 942,50	1 196 942,50	1 373 799,30
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	115 000,00	0,00	115 000,00	115 000,00	115 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00	9 000,00
Total des dépenses financières		124 000,00	0,00	124 000,00	124 000,00	124 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		2 094 869,94	176 856,60	1 320 942,50	1 320 942,50	1 497 799,30

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	1 320,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		1 320,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	2 096 189,94	176 856,60	1 320 942,50	1 320 942,50	1 497 799,30
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 497 799,30
---	---------------------



**Ville de
Thiant**

COMMUNE DE THIANT - Principal - BP - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RGA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	70 000,00	0,00	93 500,00	93 500,00	93 500,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	1 774 654,60	0,00	2 006 657,60	2 006 657,60	2 006 657,60
731	Fiscalité locale	1 115 120,00	0,00	1 056 673,00	1 056 673,00	1 056 673,00
74	Dotations et participations (3)	174 455,00	0,00	162 500,00	162 500,00	162 000,00
76	Autres produits de gestion courante (3)	100 000,00	0,00	65 000,00	65 000,00	65 000,00
Total des recettes de gestion courante		3 244 272,60	0,00	3 415 830,60	3 415 830,60	3 415 830,60
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 244 272,60	0,00	3 415 830,60	3 415 830,60	3 415 830,60

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre Intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	3 244 272,60	0,00	3 415 830,60	3 415 830,60	3 415 830,60
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 244 042,80
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 659 873,40
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	472 965,23
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.



Ville de
Thiant

COMMUNE DE THIANT - Principal - BP - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C 2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	1 342 038,00	0,00	1 414 300,00	1 414 300,00	1 414 300,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 923 119,00	0,00	2 082 943,67	2 082 943,67	2 082 943,67
014	Atténuations de produits	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RGA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6596) (3)	247 000,00	0,00	635 160,50	635 160,50	635 160,50
6588	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		3 537 157,00	0,00	4 152 404,17	4 152 404,17	4 152 404,17
66	Charges financières	32 000,00	0,00	27 000,00	27 000,00	27 000,00
67	Charges spécifiques (3)	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	4 000,00		4 000,00	4 000,00	4 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 576 657,00	0,00	4 186 904,17	4 186 904,17	4 186 904,17

023	Virement à la section d'investissement (4)	763 989,70		412 200,23	412 200,23	412 200,23
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	59 015,00		60 700,00	60 700,00	60 700,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		843 004,70		472 900,23	472 900,23	472 900,23

TOTAL	4 420 255,70	0,00	4 659 873,40	4 659 873,40	4 659 873,40
-------	--------------	------	--------------	--------------	--------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 659 873,40
--	---------------------

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
par 16 voix pour, 0 voix contre, 4 abstentions

VOTE

le budget primitif 2025 tel que présenté ci-dessus

Délibération 2025-03-25-D12

Décision :	Présents : 14 Pour : 16 dont 6 pouvoirs Contre : 0 Abstentions : 4
-------------------	---



**Ville de
Thiant**

12. Délibération fongibilité des crédits ouverts en M57 pour le budget principal en 2025

Stéphanie WATTIEZ, Adjointe aux finances, donne une explication quant à cette possibilité qu'offre l'instruction budgétaire et comptable de la M57.

La fongibilité des crédits (sous instruction budgétaire et comptable M57)

La fongibilité des crédits permet à l'exécutif, sous forme d'arrêté, de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % maximum (à définir par l'assemblée délibérante) des dépenses réelles de chaque section (investissement et fonctionnement).

- ✓ Si le % est précisé dans la maquette budgétaire, une délibération n'est pas nécessaire ;
- ✓ La délibération doit intervenir avant le vote du budget primitif.

Partie à compléter sur les maquettes budgétaires	
II – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :	
- Fonctionnement :	%
- Investissement :	%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
par 16 voix pour, 0 voix contre, 4 abstentions

DECIDE d'autoriser la fongibilité des crédits du budget communal au taux maximum de 7,5% des dépenses réelles de chaque section c'est-à-dire pour le fonctionnement et l'investissement.

Délibération 2025-03-25-D11

Décision :	Présents : 14
	Pour : 16 dont 6 pouvoirs
	Contre : 0
	Abstentions : 4

13. Budget Annexe Lotissement Ferme Jourdan 2025

Stéphanie WATTIEZ, Adjointe aux finances donne lecture du budget Annexe 2025, qu'elle commente en détaillant les points principaux.

Budget annexe ferme jourdan - Exercice 2025 - Ville de Thiant

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	891 264,88 €	915 555,12 €
Restes à réaliser de l'exercice précédent	0,00 €	0,00 €
002 - Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €
	891 264,88 €	915 555,12 €
Section d'investissement	1 502 188,78 €	829 808,93 €
Restes à réaliser de l'exercice précédent	0,00 €	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	672 379,85 €
	1 502 188,78 €	1 502 188,78 €
	2 393 453,66 €	2 417 743,90 €

Le budget annexe 2025 est excédentaire en fonctionnement.



**Ville de
Thiant**

LOTISSEMENT FERME JOURDAN - LOTISSEMENT FERME JOURDAN - BP - 2025

I - INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT - RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	2 600,00	1 400,00	673 779,85	A1 672 379,85
Investissement	1 400,00	0,00 (3)	673 779,85	A2 672 379,85
Fonctionnement	1 400,00	1 400,00 (4)	0,00	A3 0,00

	RESTES A REALISER N-1		
	Dépenses	Recettes	Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1 0,00
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2 0,00
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	672 379,85
Investissement	A2 + B2	672 379,85
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

LOTISSEMENT FERME JOURDAN - LOTISSEMENT FERME JOURDAN - BP - 2025

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET - VOTE ET REPORTS	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	1 502 188,78	829 808,93
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 672 379,85
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		1 502 188,78	1 502 188,78

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	891 264,88	915 555,12
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		891 264,88	915 555,12
=		=	=
TOTAL DU BUDGET (4)		2 393 453,66	2 417 743,90



Ville de
Thiant

LOTISSEMENT FERME JORDAN - LOTISSEMENT FERME JORDAN - BP - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
D18	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reques) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
19	Cote de liaison : affectation (BA,règle) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	152 592,48		829 808,93	829 808,93	829 808,93
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		152 592,48		829 808,93	829 808,93	829 808,93

TOTAL	152 592,48	0,00	829 808,93	829 808,93	829 808,93
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	672 379,85
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 502 188,78
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	384 176,49
--	-------------------



**Ville de
Thiant**

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'Assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	7 196,34	7 196,34	7 196,34
16	Emprunts et dettes assimilées	738 104,52	0,00	1 049 360,00	1 049 360,00	1 049 360,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		738 104,52	0,00	1 056 556,34	1 056 556,34	1 056 556,34
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		738 104,52	0,00	1 056 556,34	1 056 556,34	1 056 556,34

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	88 267,81		445 632,44	445 632,44	445 632,44
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		88 267,81		445 632,44	445 632,44	445 632,44

TOTAL	826 372,33	0,00	1 502 188,78	1 502 188,78	1 502 188,78
--------------	-------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 502 188,78
---	---------------------



LOTISSEMENT FERME JOURDAN - LOTISSEMENT FERME JOURDAN - BP - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RGA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	68 324,67	0,00	90 666,84	90 666,84	90 666,84
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	379 666,84	379 666,84	379 666,84
Total des recettes de gestion courante		68 324,67	0,00	469 922,68	469 922,68	469 922,68
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		68 324,67	0,00	469 922,68	469 922,68	469 922,68

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	88 267,91		445 632,44	445 632,44	445 632,44
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		88 267,91		445 632,44	445 632,44	445 632,44

TOTAL	156 592,48	0,00	915 555,12	915 555,12	915 555,12
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	915 555,12
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	384 176,49
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.



Ville de
Thiant

LOTISSEMENT FERME JOURDAN - LOTISSEMENT FERME JOURDAN - BP - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	4 000,00	0,00	61 455,95	61 455,95	61 455,95
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RCA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6566) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6566	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		4 000,00	0,00	61 455,95	61 455,95	61 455,95
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		4 000,00	0,00	61 455,95	61 455,95	61 455,95

003	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	152 592,48		829 808,93	829 808,93	829 808,93
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		152 592,48		829 808,93	829 808,93	829 808,93

TOTAL	156 592,48	0,00	891 264,88	891 264,88	891 264,88
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	891 264,88
--	-------------------

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
par 16 voix pour, 0 voix contre, 4 abstentions

VOTE le budget annexe 2025 tel que présenté ci-dessus

Délibération 2025-03-25-D14

Décision :	Présents : 14 Pour : 16 dont 6 pouvoirs Contre : 0 Abstentions : 4
-------------------	---



**Ville de
Thiant**

14. Délibération fongibilité des crédits ouverts en M57 pour le budget annexe Lotissement Ferme Jourdan en 2025

Stéphanie WATTIEZ, Adjointe aux finances, donne une explication quant à cette possibilité qu'offre l'instruction budgétaire et comptable de la M57.

La fongibilité des crédits (sous instruction budgétaire et comptable M57)

La fongibilité des crédits permet à l'exécutif, sous forme d'arrêté, de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % maximum (à définir par l'assemblée délibérante) des dépenses réelles de chaque section (investissement et fonctionnement).

- ✓ Si le % est précisé dans la maquette budgétaire, une délibération n'est pas nécessaire ;
- ✓ La délibération doit intervenir avant le vote du budget primitif.

Partie à compléter sur les maquettes budgétaires

II – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
par 16 voix pour, 0 voix contre, 4 abstentions

DECIDE d'autoriser la fongibilité des crédits du budget annexe au taux maximum de 7,5% des dépenses réelles de chaque section c'est-à-dire pour le fonctionnement et l'investissement.

Délibération 2025-03-25-D13

Décision :	Présents : 14
	Pour : 16 dont 6 pouvoirs
	Contre : 0
	Abstentions : 4

15. Subvention 2025 au CCAS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
par 20 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

ATTRIBUE au Centre Communal d'Action Sociale une dotation de 30.000 € au titre de l'année 2025.

Délibération 2025-03-25-D15

Décision :	Présents : 14
	Pour : 20 dont 6 pouvoirs
	Contre : 0
	Abstentions : 0

16. Subventions 2025 aux associations

Stéphanie WATTIEZ, Adjointe aux finances, rappelle à l'Assemblée que chaque année le Conseil Municipal attribue des subventions à certaines associations qui le sollicitent. Dans un souci de transparence et d'égalité de traitement, elle précise que les élus qui ont un intérêt dans l'une ou l'autre des associations demandeuses sont invités à ne pas participer aux votes concernés.

Considérant les crédits inscrits au Budget Primitif de la commune au titre de l'année 2025,



**Ville de
Thiant**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ATTRIBUE comme suit les subventions aux associations pour l'année 2025 :

		Subvention 2025 proposée	Vote	Ne participent pas au vote
1.	Association des " Randonneurs de Thiant "	1 100	P : 20 C : A :	
2.	Société de pêche " La truite de Thiant "	600	P : 20 C : A :	
3.	Gymnastique Volontaire Féminine de Thiant	600	P : 20 C : A :	
4.	Club de Pétanque - " La Boule thiantaise "	1000	P : 19 C : A :	Sylvie DEVOS
5.	Athlétic 2000 - Club de Musculation de Thiant	700	P : 20 C : A :	
6.	Harmonie Municipale de Thiant	1850	P : 20 C : A :	
7.	Football RCT	4000	P : 19 C : A :	(Philippe WAEKENS pvr) (Céline TRACHMAN pvr)
8.	Club de Belote - " Association le Carré d'As " de Thiant	450	P : 20 C : A :	
9.	Donneurs de sang bénévoles du Valenciennois - Section de Trith St Léger et environs	200	P : 20 C : A :	
10.	Association " Comité Amiante Prévenir " - CAPER de Thiant	1000	P : 20 C : A :	
11.	Amicale du personnel municipal de la Mairie de Thiant	20000	P : C : A :	Déjà voté
12.	Secours Catholique (délégation de Cambrai)	250	P : 20 C : A :	
13.	Association Familiale des " Papillons Blancs " de Denain	1000	P : 20 C : A :	
14.	Véhicules Militaires	500	P : 18 C : A :	Sylvaine GERARD (Jérôme CARLIER pvr)
15.	Office des Sports et des Associations de Thiant - " OSAT "	9000	P : 18 C : A :	Michel HENNAUT (Céline DUMAINE pvr) (Philippe WAEKENS pvr)
16.	Les jardiniers de Thiant	500	P : 20 C : A :	
17.	Aéromodélisme	800	P : 20 C : A :	
18.	Yoga	200	P : 20 C : A :	
19.	Association Volley	2600	P : 20 C : A :	
20.	Association Citoyenne	650	P : 19 C : A :	Jimmy LAURENT

21.	Association RCT Foot loisirs	800	P :20 C : A :	
22.	Association BCT Basket	6000	P : 18 C : A :	(Céline DUMAINE pvr) Sylvaine GERARD
23.	Association FUTSAL	600	P :20 C : A :	
24.	Association les petits Thiantais	1000	P : C : A :	Déjà voté
25.	Association badminton	300	P : 20 C : A :	
26.	Association histoire locale	500	P : C : A :	Déjà voté
27.	Association des anciens du foyer des jeunes de Thiant	300	P :20 C : A :	

Délibération 2025-03-25-D16

17. Délibération demande de prêt agent communal

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que les membres du personnel communal qui le sollicitent peuvent bénéficier d'un prêt de 3.000 € maximum au taux d'intérêt de 0,65 % remboursable sur 10 ans.

Considérant le budget voté

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
par 20 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

ACCORDE sur l'exercice 2025 un maximum de 3 prêts

ACCORDE audit membre du personnel communal un prêt de 3.000 € à un taux d'intérêt de 0,65 % remboursable sur 10 ans.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toute convention, tout tableau d'amortissement ou toute pièce se rapportant à la présente décision.

Délibération 2025-03-25-D17

Décision :	Présents : 14
	Pour : 20 dont 6 pouvoirs
	Contre : 0
	Abstentions : 0

18. Délibération pour l'emploi de personnel saisonnier pour l'été 2025 :

Présentation est faite par Madame L'adjointe aux finances.
Ces emplois permettent aux jeunes de financer leur permis, leurs études, leurs loisirs, ... et cela permet aussi d'apporter une aide aux services techniques.
Les contrats sont prévus du 1^{er} au 31 juillet et du 1^{er} au 31 août 2025.
Il est proposé d'ouvrir 8 postes pour une durée de 28h par semaine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
par 20 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

DECIDE DE CREER 8 emplois saisonniers à 28 heures hebdomadaires pour la période du 1er juillet 2025 au 31 août 2025 (4 en juillet et 4 en août)

DIT que les agents contractuels recrutés pourront être amenés à effectuer des heures complémentaires et/ou supplémentaires. Les heures complémentaires seront compensées par l'attribution d'un repos compensateur et/ou par le versement d'une indemnisation conformément au décret 202-592 du 15 mai 2020. Les heures supplémentaires seront compensées par l'attribution d'un repos compensateur et/ou par le versement de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires. Monsieur le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

Délibération 2025-03-25-D18

Décision :	Présents : 14 Pour : 20 dont 6 pouvoirs Contre : 0 Abstentions : 0
-------------------	---

19. Délibération acquisition de terrains à la suite de la convention avec l'EPF dans la zone d'activité ANTARGAZ - PPRT



Le PPRT (Plan de prévention des risques technologiques) dans la zone d'activité Antargaz et des entrepôts pétroliers de valenciennes a été approuvé en août 2011.

Suite à cela deux délibérations en date du 03 mai 2013 ont établi respectivement un droit de délaissement et la passation d'une convention avec l'établissement public foncier Nord Pas de Calais.

La convention opérationnelle entre la commune de Thiant et l'Etablissement Public Foncier Nord-Pas de Calais, signée le 25 juillet 2013, concerne l'acquisition, la gestion, la démolition et la cession des biens liés au Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) du site Antargaz. La durée de la convention est de dix ans avec un portage foncier de cinq ans.

Les secteurs de délaissement potentiels sur le territoire de la commune de Thiant, à proximité immédiate du site d'Antargaz, sont quatre :

1. DE1 : Maison d'habitation
2. DE2 : Site d'activité
3. DE3 : Site d'activité
4. DE4 : Site d'activité

Ces secteurs sont définis dans le cadre du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT).

Les mesures foncières du PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques) incluent :

1. Acquisition des biens situés dans les secteurs de délaissement potentiels (DE1, DE2, DE3, DE4).
2. Démolition des biens acquis par l'Etablissement Public Foncier (EPF).
3. Relogement des occupants des biens acquis, si nécessaire.
4. Relocalisation des preneurs de baux professionnels, commerciaux et ruraux.
5. Gestion des biens par l'EPF jusqu'à leur démolition ou transfert de gestion à la commune.
6. Cession des biens à la commune ou à des tiers acquéreurs désignés par la commune.

Le financement de ces mesures est assuré par l'État, l'exploitant industriel, la Région Nord-Pas de Calais, le Département du Nord et la Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut.

Voici les principales obligations de chaque partie mentionnée dans la convention :

• **Obligations de l'Etablissement Public Foncier (EPF) :**

1. Acquisition des biens dans les secteurs fonciers DE1, DE2, DE3 et DE4 par acte notarié.
2. Démolition des biens acquis.
3. Gestion des biens jusqu'à leur démolition ou transfert à la commune.
4. Conduite des études préalables nécessaires à la définition du programme de démolition.
5. Transmission annuelle à la commune de la liste des acquisitions réalisées.
6. Assurance de la maîtrise d'ouvrage des travaux de démolition.
7. Participation aux réunions de chantier et aux opérations préalables à la réception des travaux.
8. Réception des travaux marquant la fin des obligations de l'EPF en dehors des garanties liées à la nature des travaux.
9. Transmission des informations au dispositif d'observation et d'évaluation de l'EPF.

• **Obligations de la Commune de Thiant :**

1. Fournir les délibérations instaurant le droit de préemption et de délaissement.
2. Transmettre les déclarations d'intention d'aliéner à l'EPF dès réception.
3. Communiquer les éléments justificatifs permettant de motiver la préemption.
4. Substitution à l'EPF pour la mise en œuvre de l'obligation de relogement des occupants.
5. Relocalisation des preneurs de baux professionnels, commerciaux et ruraux.
6. Engagement des investigations nécessaires à la définition du projet dans un délai de deux ans.
7. Participation aux réunions de chantier et aux opérations préalables à la réception des travaux.
8. Paiement de la contribution au financement des travaux de démolition.
9. Achat ou désignation de tiers acquéreurs pour les biens acquis par l'EPF dans un délai de 5 ans ou 10 ans en cas de boisement.
10. Respect des engagements qui ont justifié la perception de subventions.
11. Confidentialité des termes des négociations engagées auprès des propriétaires.
12. Mise à disposition des fichiers du plan cadastral informatisé pour le suivi des négociations et acquisitions.

Ces obligations sont définies pour assurer la bonne mise en œuvre des mesures foncières du PPRT et la réalisation du projet de requalification des biens concernés.

Les financeurs des mesures foncières du PPRT sont :

1. L'État
2. L'exploitant industriel
3. La Région Nord-Pas de Calais
4. Le Département du Nord
5. La Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut

Ces entités assurent le financement nécessaire à la mise en œuvre des mesures foncières prévues par le PPRT.

Les rôles de l'EPF dans le financement sont les suivants :

1. Établir une estimation financière prévisionnelle du coût total de l'opération lors de l'élaboration de l'avant-projet de démolition.

2. Fixer sa participation sur ses fonds propres à 40% du coût HT des études et des travaux de remise en état.
3. Bonifier sa participation de 10% au profit exclusif de la commune reprenneuse si le potentiel financier de la commune est inférieur à la moyenne régionale, et de 10% si les constructions projetées répondent aux normes HQE® ou aux critères d'éco-aménagement.
4. Solliciter des financements complémentaires chaque fois que cela est possible, notamment au titre du contrat de projets ou du programme opérationnel européen 2007-2013.
5. Réviser sa participation si les financements complémentaires obtenus sont supérieurs au solde restant à charge de la commune, après examen et accord du conseil d'administration de l'EPF.
6. Transmettre les appels de fonds à la commune pour le paiement de ses contributions.

L'EPF joue un rôle crucial dans la gestion financière de l'opération, en assurant une partie du financement et en facilitant l'obtention de fonds supplémentaires pour réduire la charge financière de la commune.

Voici le plan de situation concernant la mise en place de la convention avec l'EPF.





Ville de Thiant

Voici le bilan établi par l'EPF :

PRIX DE CESSIION

PrI 2007-2014
 Convention opérationnelle signée avec la commune de THIAMT
 Site PRT du site ANTARGAZ à THIAMT (OP 1776 - OT 4674 - OT 5387)
 Fiche cession n° 1494

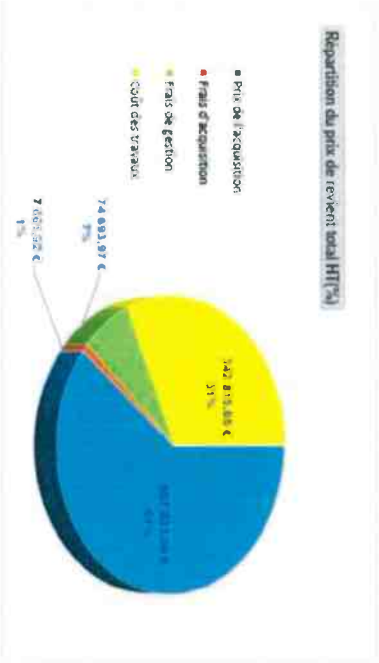
Fin de portage : 24/07/2023
 Etat financier arrêté à la date du : 31/05/2024
 Etabli le : 07/08/2024
 Valable jusqu'au : 05/08/2025

SYNTHESE FINANCIERE DE L'INTERVENTION DE L'EPF

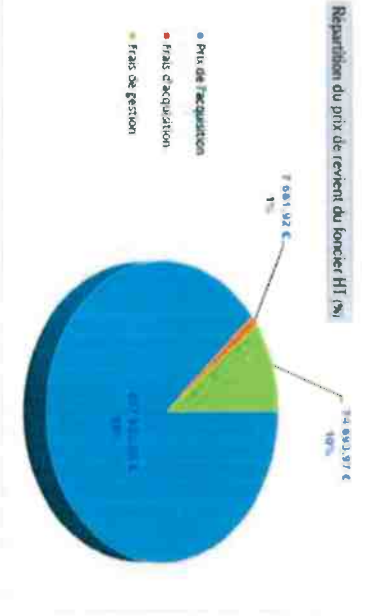
Acquisition	665 494,92 €
Indemnité de délocalisation et/ou d'érection commerciale	74 593,97 €
Frais de gestion (dont 45 432,42 € de Taxes foncière)	342 815,55 €
Travaux au final OT4674 et OT5387	1 083 004,54 €
PRIX DE REVENIR HT	1 083 004,54 €
Subventions d'équilibre (convention de financement mesures foncier du PRT)	387 042,60 €
Aide travaux EPF	146 114,88 €
PRIX DE CESSIION HT	49 847,06 €
TVA	9 989,41 €
PRIX DE CESSIION TTC	59 836,47 €

soit une participation des financeurs de 52%
 soit une participation de l'EPF (c'est-à-dire 43 % du montant des travaux) de 13%

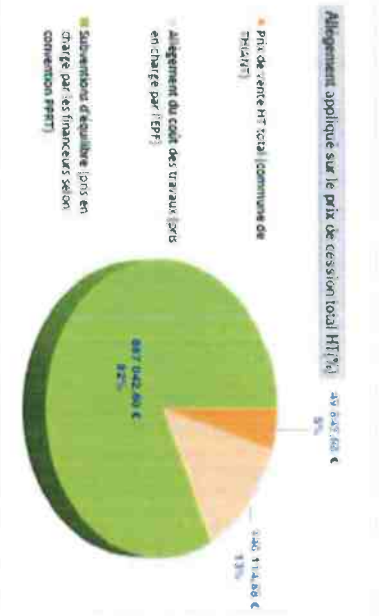
Repartition du prix de revient total HT (%)



Repartition du prix de revient du foncier HT (%)



Allégement appliqué sur le prix de cession total HT (%)



PRIX DE CESSION

FFI 2007-2014
Convention opérationnelle signée avec la commune de THIANT
Site PPRI du site ANTARGAZ à THIANT (OT 1278 - OT 4674 - OT 0587)
N° de cession n° 1494

Date de portage : 14/07/2023
Etat financier arrêté à la date du : 31/05/2024
Etabli le : 07/04/2024
Valable jusqu'au : 06/04/2025



Désignation des biens	N° des	1864	10645	CESSION par l'EPF à La commune de THIANT 2 TAB (1 en zone d'interdiction écrite R l'autre en zone d'interdiction F) zonage réglementaire PPR sur la commune de THIANT 4 et 12 rue Gallée cadastre section A n° 2310 - 2311 d'une superficie de 25 780 m ²
	Changement de nature ?	OUI	OUI	
	Acquisition soumise à TVA ?	NON	NON	
	Nature du bien	TAB	TAB	
	Cession du bien	Totaire	Totaire	
		Dans l'année	Dans l'année	
	Cession à quel prix ?	Au prix de revient	Au prix de revient	
	Cadastre	section A n° 2310	section A n° 2311	
	Superficie	2049	20750	
	Commune de	THIANT	THIANT	
Rue	4 rue Gallée	12 rue Gallée		
Date de l'acquisition	23/12/2014	05/06/2019		
Prix de l'acquisition	37 025,00 €	510 000,00 €	657 833,00 €	
Frais d'acquisition	1 924,95 €	5 176,59 €	7 061,92 €	
Frais de gestion (dont 40 403,42 € de taxes foncières)	27 503,65 €	32 748,70 €	70 272,33 €	
Produits	- €	- €	- €	
Prix de revient du portage foncier HT	207 200,58 €	326 485,00 €	555 774,28 €	
Forfait frais complémentaires*	640,76 €	1 770,00 €	4 414,56 €	
Sous total : Prix de revient du foncier avec frais complémentaires	207 934,30 €	332 254,59 €	740 188,87 €	
Montant des travaux au final - OT1807	89 688,24 €	- €	89 688,24 €	
Montant des travaux au final - OT5387	- €	252 929,41 €	252 929,41 €	
Prix de revient TOTAL HT	297 622,54 €	585 184,00 €	1 083 004,54 €	
Subventions d'équilibre dans le cadre de la convention de financement des mesures foncières du PPRI ANTARGAZ (détail ci-dessous) **	146 171,66 €	740 889,32 €	887 042,60 €	
Allègement du coût des travaux / OT4674 ***	44 943,12 €	- €	44 943,12 €	
Allègement du coût des travaux / OT5387 ***	- €	201 171,76 €	201 171,76 €	
Prix de vente total HT (Foncier + Travaux)	4 704,74 €	43 142,32 €	48 847,06 €	
Base TVA = Prix de cession HT	1 054,76 €	42 242,32 €	43 297,06 €	
Base TVA = Marge (TAB)	- €	- €	- €	
TVA sur Prix total	1 340,95 €	9 123,48 €	10 464,43 €	
TVA sur Marge	- €	- €	- €	
Prix de cession TTC	8 045,69 €	51 770,78 €	59 816,47 €	

* Les frais complémentaires sont les frais et dépenses engagés par l'EPF ou mis à sa charge entre le jour où le prix de revient a été arrêté et le jour de signature de l'acte de vente. Ils sont évalués forfaitairement à 1,5 % du B.N. du prix de revient du portage foncier HT (en fonction de la nature du bien cédé : bâti ou non bâti) et la cession se réalise dans le délai d'un an à compter de la date où il a été calculé.

** Subventions d'équilibre dans le cadre de la convention de financement des mesures foncières du PPRI ANTARGAZ			Reste à percevoir
CAPH	105 023,94 €	11,84%	20 509,97 €
DEPARTEMENT DU NORD	125 782,64 €	14,15%	25 042,93 €
DREAL	290 651,31 €	33,55%	58 862,91 €
Région des Hauts de France	64 941,81 €	7,31%	12 909,80 €
Exploitant ANTARGAZ	289 740,00 €	33%	48 783,99 €
TOTAL SUBVENTIONS	856 140,70 €	100%	165 109,60 €

*** Sachant que dans le cadre du PPI 2007-2014, l'EPF a participé au coût des études et des travaux à hauteur de 50% sur ses fonds propres pour l'OT4674 et de 40% sur ses fonds propres pour l'OT5387.



**Ville de
Thiant**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
par 13 voix pour, 0 voix contre, 7 abstentions

DECIDE

d'accepter la rétrocession des parcelles cadastrées: A2310 et A2311
dans le domaine communal privé pour un montant de 59 816,47€ TTC suivant le décompte
ci-dessus

DIT

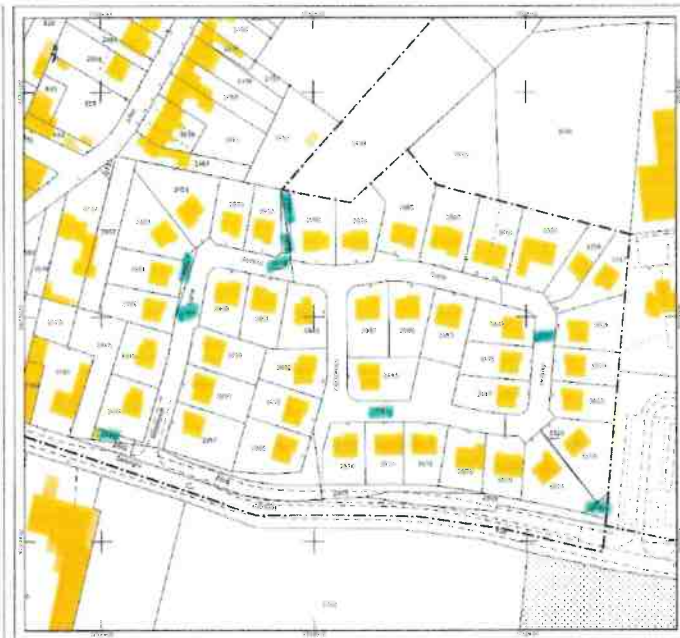
que les frais seront à la charge de la commune.

Délibération 2025-03-25-D19

Décision :

Présents : 14
Pour : 13 dont 5 pouvoirs
Contre : 0
Abstentions : 7 dont 1 pvr

20. Délibération rétrocession Terrain Voirie espaces verts résidence Lucie Aubrac



Suite à la délibération du 28 novembre 2023 D07, et suite aux travaux qui ont été effectués par LOGER HABITAT,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
par 20 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

confirme

l'acceptation de la rétrocession des parcelles cadastrées :

-A2946, A2955, A2966, A2973, A2974, A2992, A2981, A3001 et A3013
dans le domaine communal public

dit

que les frais seront à la charge de la Société LOGER HABITAT

Délibération 2025-03-25-D20

Décision :

Présents : 14
Pour : 20 dont 6 pouvoirs
Contre : 0
Abstentions : 0



**Ville de
Thiant**

21. Délibération transfert de la compétence réseau de chaleur ou de froid au profit de la CAPH

Note de synthèse

Aux termes de l'article L. 2224-38 du Code général des collectivités territoriales (ci-après CGCT), dans sa rédaction issue de la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, les communes sont compétentes pour la création et l'exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid.

En application de ces dispositions, cette compétence peut être transférée par les communes à un établissement public dont elles font parties.

En outre, en application de l'article L. 5211-17 du CGCT, les communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent à tout moment transférer, en tout ou partie, à ce dernier, certaines de leurs compétences dont le transfert n'est pas prévu par la loi.

La Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut régie par l'article L. 5216-5 du CGCT n'exerce pas, au titre de ses **compétences** obligatoires, facultatives ou supplémentaires, de compétence en matière de réseaux de chaleur.

Toutefois, en application de ces dispositions, la Communauté d'agglomération souhaite se doter d'une compétence en matière de création et d'exploitation de réseau de chaleur ou de froid issu de l'énergie produite par les Centres de Valorisation Énergétique, dont l'exploitation relève exclusivement du traitement des déchets ménagers et assimilés, afin de pouvoir développer, à l'échelle du territoire communautaire, cette activité.

En application de l'article L. 5211-17 du CGCT, les conseils municipaux des communes membres de la Communauté d'agglomération disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification de la présente délibération pour se prononcer sur le principe de ce transfert de compétences.

Ce transfert de compétence doit recueillir l'accord des communes membres de la Communauté d'agglomération dans les conditions de majorité suivantes :

- 2/3 des membres représentant la moitié de la population ;
- ou la moitié des membres représentants les 2/3 de la population de la Communauté d'agglomération.

A défaut de délibération dans le délai de trois mois, l'avis des communes est réputé favorable.

Par délibération du 24 février 2025, la Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut a sollicité de la part de ses communes membres, sur le fondement de l'article L. 5211-17 du CGCT, le transfert, au titre des compétences supplémentaires, de la compétence en matière de création et d'exploitation de réseau de chaleur ou de froid issu de l'énergie produite par les Centres de Valorisation Énergétique, dont l'exploitation relève exclusivement du traitement des déchets ménagers et assimilés.

Par conséquent, il est proposé aux conseillers municipaux de délibérer en faveur du transfert, au profit de la Communauté d'agglomération et au titre des compétences supplémentaires, de la compétence relative à la création et l'exploitation de réseau de chaleur ou de froid issu de l'énergie produite par les Centres de Valorisation Énergétique, dont l'exploitation relève exclusivement du traitement des déchets ménagers et assimilés.

OBJET DE LA DELIBERATION : transfert de la compétence réseau de chaleur ou de froid, au profit de la Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut

Vu la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 2224-38 et L. 5216-5;

Vu les statuts actuels de la Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut ;

Vu la délibération du 24 février 2025 n°... de la Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut ;

Considérant que la Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut n'exerce aucune compétence en matière de réseaux de chaleur ou de froid, telle que définie à l'article L. 2224-38 du CGCT ;

Considérant que cette compétence est exercée par les communes membres de la Communauté d'agglomération ;

Considérant que cette compétence peut être transférée, en tout ou partie, de manière facultative, à la Communauté d'agglomération en application des dispositions combinées des articles L. 2224-38 et L. 5211-17 du CGCT ;

Considérant que par délibération du 24 février 2025, la Communauté d'agglomération a sollicité de la part de ses communes membres le transfert, au titre des compétences supplémentaires, de la compétence en

matière de création et d'exploitation d'un réseau de chaleur ou de froid issu de l'énergie produite par les Centres de Valorisation Énergétique, dont l'exploitation relève exclusivement du traitement des déchets ménagers et assimilés ;

Considérant que ce transfert de compétence nécessite, dans un délai de trois mois, l'accord des communes membres de la Communauté d'agglomération dans les conditions de majorité suivantes :

- 2/3 des membres représentant la moitié de la population ;
- ou la moitié des membres représentant les 2/3 de la population de la Communauté d'agglomération.

Considérant qu'en l'absence de délibération dans un délai de trois mois, l'avis des communes membres est réputé favorable ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
par 20 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'accepter le transfert au titre des compétences supplémentaires à la Communauté d'agglomération, de la compétence en matière de création et d'exploitation d'un réseau de chaleur ou de froid issu de l'énergie produite par les Centres de Valorisation Énergétique, dont l'exploitation relève exclusivement du traitement des déchets ménagers et assimilés ;

ARTICLE 2 : de charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération ;

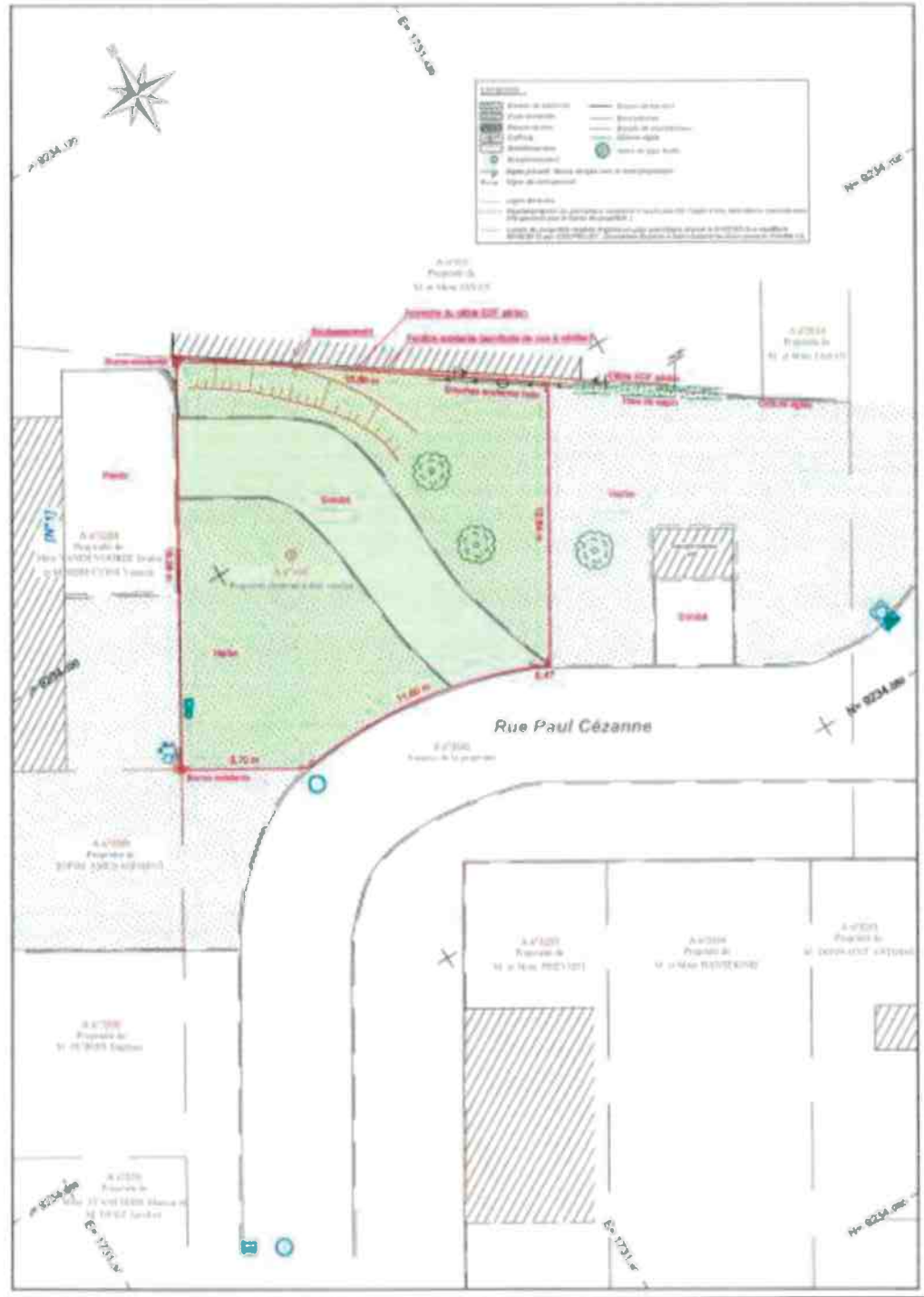
ARTICLE 3 : de notifier la présente délibération à M. Préfet et au Président de la Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut.

Délibération 2025-03-25-D21

Décision :	Présents : 14
	Pour : 20 dont 6 pouvoirs
	Contre : 0
	Abstentions : 0

22. Délibération cession de parcelle dans la Cité des Jardins de Thiant.





Vente par la Commune de THIAN au propriétaire du 1 Rue Paul cézanne
Parcelle cadastrée **A3641** partie pour une contenance de **2a66m2** en nature d'espace vert.

Considérant que la parcelle cadastrée **A 3641** pour une contenance de **2a66m2** en nature d'Espace Vert a été acquise à l'Euro Symbolique à **SOFIM AMENAGEMENT** avec les voiries et réseaux divers de la Résidence dénommée 'Les Jardins de THIAN »

Considérant que cette parcelle est une charge d'entretien et n'a pas d'intérêt de valorisation pour la Commune

Considérant que le propriétaire riverain de cette parcelle accepte de reprendre cet espace vert et sa charge d'entretien mais uniquement à titre gratuit. Il est précisé que l'accès à leur garage oublié dans la vente **SOFIM** fait partie de cette parcelle.



**Ville de
Thiant**

Après avoir consulté l'avis des domaines en date du 30 janvier 2025 et son estimation de 4.000€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
par 20 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

- DECIDE** de vendre la parcelle cadastrée **A3641 pour une contenance de 2a66m2** en nature d'espace vert pour 1€ symbolique au propriétaire riverain du 1 rue Paul Cézanne
- DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé par acte administratif, établi avec l'assistance du Cabinet FONCIER 62/59 à ARRAS, acte reçu par Monsieur **Marc WATTIEZ**, Maire de **THIANT**, autorise Madame **Stéphanie WATTIEZ**, 1^{ère} Adjointe au Maire à comparaître au nom et pour le compte de la Commune conformément à l'article L1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- DIT** que les frais de rédaction d'acte et de publicité foncière seront à la charge de l'Acquéreur.

Délibération 2025-03-25-D22

Décision :	Présents : 14 Pour : 20 dont 6 pouvoirs Contre : 0 Abstentions : 0
-------------------	---

23. Délibération paiement remboursement franchise suite à dommage matériels

Suite au sinistre du 15 juin 2024, au cours duquel du matériel appartenant à un particulier a été endommagé et où la responsabilité de la commune a été engagée, l'assurance a remboursé au particulier le montant du préjudice hors franchise.

En conséquence, la commune se doit de verser la franchise d'un montant de 100€ telle que prévue au contrat d'assurance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
par 20 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

- DE DECIDER** de verser la somme de 100€ au particulier victime afin qu'il soit entièrement indemnisé pour le préjudice qu'il a subi.

Délibération 2025-03-25-D23

Décision :	Présents : 14 Pour : 20 dont 6 pouvoirs Contre : 0 Abstentions : 0
-------------------	---

Questions diverses

Fin de séance à 20h30

La Secrétaire de séance

Armelle BOURLET

